



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

justice : publications

Question écrite n° 13395

## Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le rapport officiel de l'IGAS. Le rapport officiel de l'IGAS sur les disparues d'Auxerre commandé par le précédemment gouvernement n'a toujours pas été rendu public. Elle lui demande donc compte tenu de l'importance de cette affaire quelle est la position du Gouvernement et s'il compte prendre des mesures afin que ce rapport puisse être rendu public.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les raisons pour lesquelles le rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif à l'affaire dites des « disparues d'Auxerre » n'a pas été rendu public à ce jour. Les deux rapports consacrés à cette affaire, portant l'un sur le contrôle de l'Association pour adultes et jeunes handicapés de l'Yonne (APAJH 89) (n° 2001-033), l'autre sur l'action de la DDASS de l'Yonne et l'IME d'Auxerre dans la période de disparition de huit jeunes filles entre 1977 et 1979 (n° 2001-047), ont été rendus publics en mai 2001 par les ministres alors en charge du dossier. Ils ont fait l'objet d'une large diffusion depuis lors, notamment auprès des médias qui en ont fait la demande. Ils sont disponibles sur simple demande à l'inspection générale des affaires sociales.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Muriel Marland-Militello](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13395

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 2003, page 1574

**Réponse publiée le :** 14 septembre 2004, page 7188